

Règlement des Championnats régionaux

Article 1

Les championnats se courent sur les régates suivantes :

CHAMPIONNAT DE MÉDITERRANÉE

Doté par **MARCON YACHTING**

CM1	24 au 25 février	Hyères	
CM2	31 mars au 2 avril	St Raphaël	
CM3	21 au 22 avril	YCPR Marseille	Pour la finale, seules les manches du samedi compteront pour établir le classement du championnat. La remise des prix aura lieu lors de la finale.
CM4	5 au 6 mai	Canet	
CM5	19 au 21 mai	Cap d'Agde	Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation
CM6	9 au 10 juin	La Grande Motte	
CM7	6 au 7 octobre	Vitrolles	
CM8	17 au 18 novembre	Marseillan	

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE

Doté par **EVO SAILING**

CA1	24 au 25 février	Saint Quay	Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.
CA2	21 au 22 avril	Les Sables d'Olonne	
CA3	23 au 24 juin	Fouesnant	La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation.
CA4	6 au 7 octobre	Brest	
CA5	11 au 12 novembre	Nantes	
Les points obtenus lors de la finale seront multipliés par 2.			

CHAMPIONNAT DE MANCHE EST

Doté par **NENUPHAR**

ME1	24 au 25 février	Le Havre	Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.
ME2	24 au 25 mars	CV Saint Quentin	
ME3	21 au 22 avril	La Forêt d'Orient	La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation.
ME4	30 juin au 1 juillet	CV Centre	
ME5	22 au 23 septembre	L'aillette	
ME6	6 au 7 octobre	Cherbourg	
ME7	10 au 11 novembre	Anneville	

CHAMPIONNAT DU GRAND EST

Doté par **NENUPHAR**

CE1	14 au 15 avril	Rastatt (Ger)
CE2	21 au 22 avril	La Forêt d'Orient
CE3	22 au 23 septembre	L'ailette
CE4	6 au 7 octobre	AOG Strasbourg

La remise des lots se fera à l'issue de la dernière régates. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des lots

Article 2

Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régates.

Barème	
Place	Points
1	100
2	97
n	98 -n

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

Règles particulières

- Championnat du Grand Est : Si une régates n'est pas courue pour raison de météo, les coureurs qui ont confirmé leur inscription obtiendront 20 points.

Article 3

Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

Nombre de régates validées (x)	Nombre de régates supprimées (y)		
	Méditerranée et Atlantique	Manche Est	Grand Est
2	Aucune	Aucune	Aucune
3			Une
4	Une	Une	
5			
6	Deux	Deux	
7			
8	Trois		

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : selon le principe de l'annexe A des RCV en cours en faveur du concurrent ayant le plus de places de 1^{er} puis en cas d'égalité persistante de places de

2^{ème} etc. Les régates retirées n'entrent pas en ligne de compte. Si l'égalité persiste, c'est le classement à la dernière régata qui sera utilisé.

- Championnat du Grand Est : en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex-aequo, ils seront départagés suivant le total moins une manche.
- Championnat Atlantique et Championnat de Manche Est : suivant leur résultat sur la dernière régata.

Les classements suivants seront établis :

Classements	Championnats de Méditerranée			Challenge Atlantique		Championnat de Manche Est			Championnat du Grand Est		
	St.	Rad.	4.7	St.	Rad. et 4.7	St.	Rad.	4.7	St.	Rad.	4.7
Gén.	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘
Espoir	⌘								⌘	⌘	
Master	⌘	⌘		⌘	⌘	⌘	⌘		⌘	⌘	
Fém.		⌘	⌘		⌘		⌘			⌘	⌘
Cadet		⌘									

Le classement des clubs (championnat de Méditerranée) sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

Article 4

Les participants doivent être membres de l'AFL, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licencié à la FFV ou, s'ils sont étrangers, doivent présenter une carte EURILCA valable pour l'année en cours.

Jaugeurs officiels

Joueur international		Joueur national FFV référent	
	Jean Luc MICHON, 29 rue de la Judée 17580 LE BOIS PLAGE Tél. 06 62 10 98 32 E-mail : michonjl@hotmail.com		Richard DURIER, 6 allée de la Prairie 33127 Martignas en Jalle 06 72 82 83 89 richard.durier@neuf.fr
Mesureurs de classe			
	Charlotte ABADIE 28 square F. Labori 35700 Rennes Tél. 06 13 76 09 52. abadie.charlotte@gmail.com		Eric CHAUVET eric.chauvet@gmail.com

Tous les jaugeurs ont suivi la formation ILCA